

MARCHÉ DE SERVICES

CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES

**Conformément aux dispositions
de l'Ordonnance N° 2015-899 du 23 juillet 2015**

Consultation adaptée

**Prestation de réalisation de reportages vidéo de deux journées
de visites de terrain à destination d'élus locaux.**

Organisme qui passe le marché :

SPL ARPE OCCITANIE

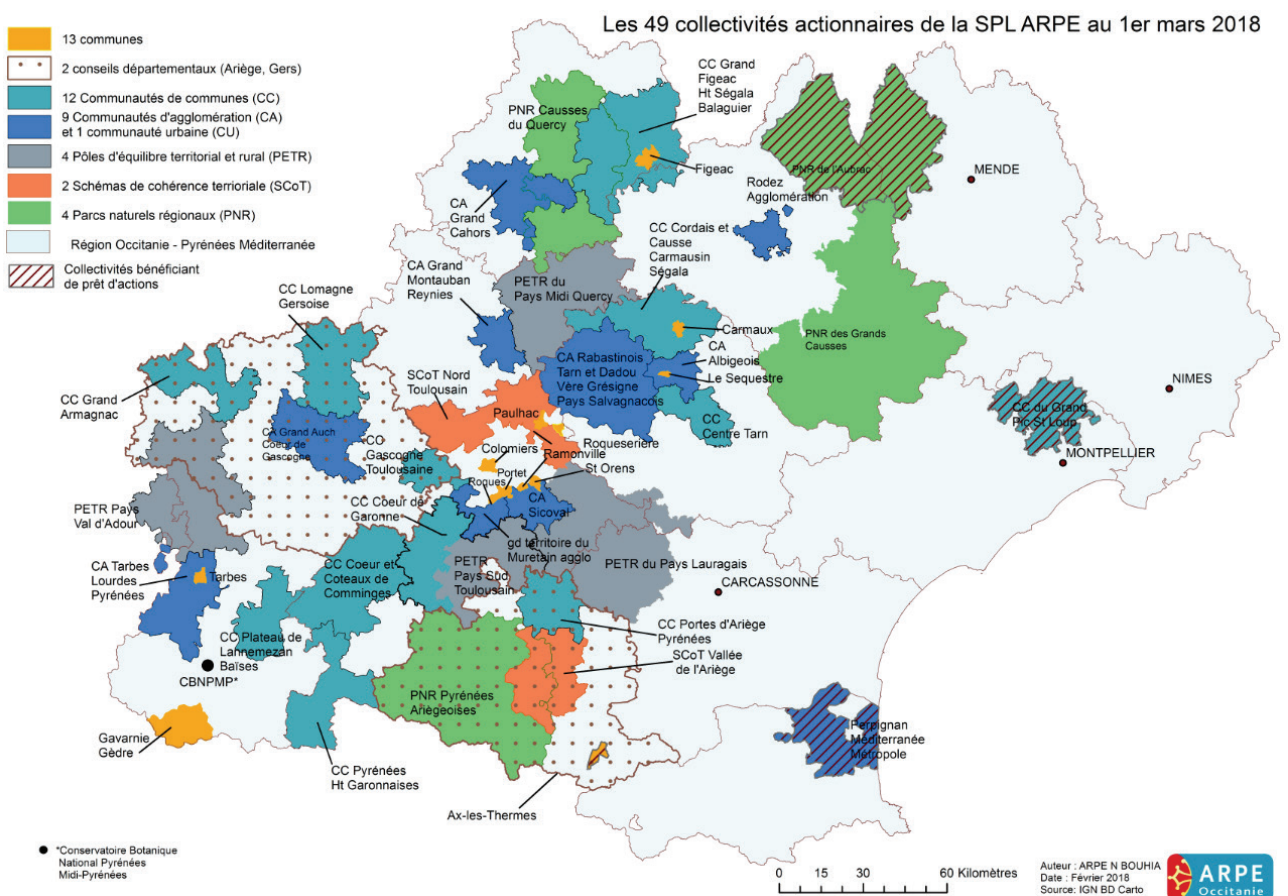
14 rue de Tivoli

31000 Toulouse

Immatriculation : 809 415 243 R.C.S. Toulouse

Créée en janvier 2015, l'ARPE Occitanie est une Société Publique Locale (SPL), entreprise dont l'actionnariat est exclusivement composé de collectivités locales ou de leurs groupements. Quasi-régie, elle est considérée comme le prolongement de leurs services techniques dans les domaines de l'aménagement et du développement durables et n'est pas mise en concurrence. Les propositions de prestations de l'ARPE sont construites en accord étroit avec ses actionnaires, tant sur les plans techniques que financiers. Elles aboutissent en tenant compte des objectifs et des besoins des actionnaires, et de leurs moyens techniques et financiers.

En janvier 2017, l'ARPE étend son action à la région Occitanie et devient l'agence régionale d'appui aux stratégies territoriales. A la suite des fusions de communautés de communes intervenues au 1^{er} janvier 2017, son actionnariat comprend 47 actionnaires.



Son ambition est d'accompagner les stratégies territoriales des collectivités en région Occitanie, sur trois domaines d'intervention prioritaires : l'aménagement durable du territoire, la transition écologique et énergétique, la connaissance et l'observation.

Depuis plus de 15 ans l'ARPE a développé, animé et participé à de nombreuses concertations dans plusieurs domaines sous des formes multiples, en particulier pour le compte de la Région : Agenda 21, démarches sur l'énergie, biodiversité et SCoT, regroupements territoriaux, forum sur l'eau, assises du développement durable, Petits déjeuners thématiques, plate-forme Territoires Durables, politique des transports...

1. Cadre et objectif de la mission

Suite à la phase de concertation conduite pour la mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie (ARB), la Société Publique Locale ARPE Occitanie, a été sollicitée par la Région Occitanie, pour lui apporter un appui technique à la préfiguration de l'ARB. Le soutien à la concertation et la mise en œuvre de premières actions de communication, de mise en réseau d'acteurs et d'accompagnement de projet font l'objet d'un contrat signé entre la Région et la SPL ARPE pour 2017-2018. C'est dans le cadre de ce contrat que s'inscrit le projet d'organisation de visites de terrain à destination des élus sur le sujet de l'intégration de la Trame Verte et Bleue (TVB) dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme. Elles ont pour objet la valorisation des politiques régionales en matière de préservation et de restauration des continuités écologique et de la biodiversité.

Le présent document formule les lignes directrices pour une mission de production de 2 vidéos de « synthèse » des 2 journées de visites qui auront lieu en septembre 2018.

Les objectifs de ces vidéos sont de restituer de manière conviviale et facile d'accès chaque journée, en saisissant la dynamique et les échanges qui auront pu avoir lieu entre les différents acteurs. Leur cible est le grand public.

Elles pourront être diffusées lors de l'installation de l'ARB, pour montrer la teneur des premières actions engagées.

2. Format type d'une visite

11h – 17h (horaires indicatifs à affiner avec le territoire sur lequel sera organisée la journée)

11h – 13h

- Accueil et tour de table
- Introduction en salle aux enjeux de biodiversité et continuités écologiques
- Présentation du circuit de visite

Temps en salle = 45'

Pause déjeuner / plateau repas ou buffet (pris en charge par l'ARPE)

13h15 départ en bus

- Visite de 3 à 4 sites.
- Debriefing (si le timing le permet)

La location d'un bus, d'une capacité de 30 personnes est envisagée, à la charge de l'ARPE.

Les visites de terrain sont destinées aux élus prioritairement. La visite est ouverte aux techniciens de collectivités s'ils le souhaitent.

2 experts naturalistes interviendront tout au long de la journée.

La contribution d'acteurs des territoires visités sera également recherchée.

Deux visites sont prévues : l'une sur le territoire de la grande agglomération toulousaine, l'autre sur le territoire de la communauté de communes du Limouxin.

3. Format et contenu de la mission

Les prises de vue prises lors de chaque visite seront montées dans un format magazine de telle façon que la vidéo contienne :

- Des éléments des interventions des experts, lors de la visite de terrain (en extérieur).
- des interviews des intervenants en réponse à des questions préparées en amont avec l'ARPE
- Des plans de coupe : des groupes de participants travaillant en extérieur (observation, écoute et dialogue avec les organisateurs), des paysages, de l'environnement plus proche.
- Eventuellement des témoignages des participants sur leurs perceptions à propos des sites visités ou des informations apportées.

Le prestataire retenu n'interviendra que sur la partie "visites de sites", l'après-midi.

Le temps de tournage est estimé à 3h30.

Une personne de l'équipe de l'ARPE sera chargée du lien entre le prestataire et les intervenants sur le terrain lors de la visite.

Le transport de l'équipe de tournage dans le bus pourra être possible dans la limite des places disponibles.

4. Précisions logistiques

Les visites auront lieu au mois de septembre

La visite sur le territoire du Limouxin est fixée au 11 septembre 2018

Un carnet de route de chaque visite sera fourni deux semaines avant la date de visite.

Une réunion de briefing sera organisée avant les visites.

Les dates et horaires précis, ainsi que les lieux de rendez-vous pour le tournage seront transmis au prestataire retenu dès qu'ils seront fixés par les territoires.

5. Livrables de la prestation attendue

Deux reportages vidéo (prise de vue, mixage, montage) d'approximativement 5 à 6 minutes, un pour chaque territoire visité (1080p mp4).

6. Clause de réserve de propriétés des livrables

Le soumissionnaire, en répondant à la présente consultation, s'engage par avance à céder ses droits patrimoniaux sur les créations réalisées pour cette mission à l'ARPE.

Les droits patrimoniaux se composent du droit de reproduction et du droit de représentation des créations tels que définis aux articles L.122-2 et L.122-3 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI).

Le prestataire cède à la l'ARPE la totalité des droits de reproduction y compris d'adaptation par tout procédé technique de fixation des créations, actuel ou à venir, et notamment par impression,

procédés analogues sur tout support et notamment sur papier, support magnétique, numérique ou électronique, site internet.

Le prestataire cède à l'ARPE, la totalité des droits de représentation par tout procédé actuel et à venir, et notamment dans le cadre de transmission par télédiffusion, présentation ou projection publique, et diffusion internet.

7. Contenu de l'offre

Le prestataire fournira une note explicative synthétique ainsi qu'une les documents ou outils de présentation associés.

Elle comportera :

- les noms et curriculum vitae du responsable de la mission et des autres intervenants ;
- une présentation de la structure du candidat : conseil, références, exemples d'accompagnements
- Chiffrage détaillé des postes précisés du présent cahier des charges à savoir
 - o Préparation de la visite
 - o ½ journée de tournage
 - o Mixage et montage des vidéos

La proposition sera complétée d'un point de vue administratif par :

- une lettre de candidature selon le formulaire DC1 en annexe.
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du jugement autorisant la poursuite d'activité ;
- les attestations et certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidats étrangers ;
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou KBis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers ou un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription ;
- les pièces prévues par l'article D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail, si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger ;

8. Conditions de la consultation

L'ARPE, de par ses statuts n'a pas d'obligation de lancer d'appel d'offre public mais doit justifier d'une mise en concurrence systématique pour toutes prestations extérieures. Elle applique cependant l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

9. Critères de sélection

- Qualité de la proposition (composition de l'équipe, références, compétences, matériels, innovation, pistes graphiques) : 50 %
- Prix : 40%
- Démarche Développement Durable du prestataire : 10 %

10. Délais et conditions de remise de l'offre

La remise des dossiers est attendue pour le **1 juin 2018 avant 13 h.**

Par :

- courriel avec accusé de réception à bedel.c@arpe-occitanie.fr : avec, dans l'objet, la mention : « Réponse à la consultation restitution vidéo de deux journées de visite de terrain »

ET :

- par courrier sous pli cacheté ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante :

SPL ARPE Occitanie

A l'attention de Cécile Bedel

« Réponse à la consultation restitution vidéo de deux journées de visite de terrain »

14 rue de Tivoli

31000 TOULOUSE

Les plis qui seraient reçus par l'ARPE après la date et l'heure limite précisées ci-dessus, ainsi que remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à l'expéditeur.

Lors de l'ouverture des plis, si l'ARPE constate que des pièces dont la production était demandée sont incomplètes, l'offre sera considérée comme nulle et les candidatures concernées seront rejetées.